



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 15 juillet 2020

Le 15 juillet 2020 à 18h15, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 6 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, à Masseube sous la présidence de Monsieur Joseph LAFFORGUE, doyen d'âge de l'assemblée.

*Nombre de membres en exercice : 58
Serge CHAMBERT est nommé secrétaire.*

Ordre du jour

Installation du Conseil Communautaire

1. Election du Président
2. Constitution du Bureau Communautaire
3. Election des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau
4. Lecture de la Charte de l'élu local
5. Pacte de gouvernance

Questions diverses

Étaient présents :

Étaient présents :

MM. SEREUSE, DALLA-BARBA, GERAULT, LAFFORGUE P, SOUMEILLAN, DUPRAT, LALANNE, DUMONT, DOUX, ROGER, BONNET T, SORIANO, SEMPASTOUS, BALDINI, LAFFORGUE J, BREIL, BIFFI, RIEU, GARBAY, BAUP JF, ROUDEAU, MARQUILLIE, MICHELIN, COURT, CHAMBERT, SAVARY, MESNARD, BRUN, CASTEX, BONNET E, AUBIAN, THORE, SONILHAC, RIVIERE, SABATHIER, PORTA, MALIN, BALAS, BARASZ.

MMES. BORDENEUVE, GIACOMIN, JOULLIE, ROUSSEAU, SAINT MARTIN, BAUBAY, MONFORT, COURREGES, DATTAS, LABAT, NASSANS, CASALE, EXILARD, CAZES, CASTEX, DALLAS.

Avaient donné procuration : M. SARKISSIAN à Mme JOULLIE et Mme GABRIEL à Mme DALLAS

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

La séance est ouverte sous la présidence de M. François RIVIERE, Président sortant qui, après l'appel nominal des délégués de chaque commune adhérente, déclare installés ces délégués dans leurs fonctions de Conseillers Communautaires.

M. Joseph LAFFORGUE, doyen d'âge de l'Assemblée, préside la suite de cette séance et informe les membres du Conseil Communautaire qu'ils sont réunis en vue de procéder à l'élection du Président et du Bureau de la Communauté de Communes de Val de Gers.

→ Election du Président

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 57

M. LAFFORGUE donne lecture des articles L.5211-2, L.2122-4 et suivants, et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de cette élection.

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : Mme MONFORT Karine et M. BIFFI Patrick.

Après avoir fait appel à candidature, le Président de séance invite les membres à procéder à l'élection du Président à scrutin secret, à la majorité absolue.

Candidat déclaré : M. François RIVIERE

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	57
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	23
Nombre des suffrages exprimés :	34
Majorité absolue :	18

Ont obtenu :

M. François RIVIERE :	34 voix
-----------------------	---------

Le Conseil Communautaire, **DÉCIDE** :

- **DE PROCLAMER** M. François RIVIERE, Président de la Communauté et le déclare immédiatement installé

M. RIVIERE, Président nouvellement élu prend la présidence de la séance.

→ Détermination du nombre de Vice-Présidents et constitution du Bureau Communautaire

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 57
dont « Pour » : 57
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Le Président propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 5.

Le Président propose que le Bureau Communautaire soit composé du Président, des 5 Vice-Présidents délégués et de 10 autres membres.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **DE FIXER** le nombre de Vice-Présidents à 5 ;
- **DE FIXER** le nombre d'autres membres du Bureau Communautaire à 10 ;
- **D'APPROUVER** la constitution du Bureau Communautaire composé du Président, des 5 vice-Présidents et de 10 autres membres.

→ **Élection des Vice-Présidents et Autres membres du Bureau**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 55
Votants : 57

1^{er} vote : Élection du Premier Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du premier Vice-Président.

Candidats déclarés :

- M. Roger BREIL

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : Mme MONFORT et M. BIFFI.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	57
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	15
Nombre des suffrages exprimés :	42
Majorité absolue :	22

Ont obtenu :

M. Roger BREIL :	39 voix
M. Michel SORIANO :	2 voix
M. André BALDINI	1 voix

2^{ème} vote : Élection du Deuxième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du deuxième vice-président.

Candidat déclaré :

- Monsieur Serge CHAMBERT

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : M. BALDINI et Mme PERRACHON.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	57
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	10
Nombre des suffrages exprimés :	47
Majorité absolue :	24

Ont obtenu :

M. Serge CHAMBERT :	45 voix
M. Jacques SONILHAC :	2 voix

3^{ème} vote : Élection du Troisième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du troisième vice-président.

Candidats déclarés :

- Mme Isabelle EXILARD

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : Mme MONFORT et M. BIFFI.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	57
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	15
Nombre des suffrages exprimés :	42

Majorité absolue : 21

Ont obtenu :

Mme Isabelle EXILARD : 41 voix
M. André SEMPASTOUS : 1 voix

4^{ème} vote : Élection du Quatrième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du quatrième vice-président.

Candidats déclarés :

- M. Max BALAS

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : M. BALDINI et Mme PERRACHON.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57
Bulletins nuls trouvés dans l'urne : 10
Nombre des suffrages exprimés : 47
Majorité absolue : 24

Ont obtenu :

M. Max BALAS 46 voix
Mme Karine MONFORT : 1 voix

5^{ème} vote : Élection du Cinquième Vice-Président

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du cinquième vice-président.

Candidats déclarés :

- M. Eric BONNET

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : Mme MONFORT et M. BIFFI.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 57
Bulletins nuls trouvés dans l'urne : 10
Nombre des suffrages exprimés : 47
Majorité absolue : 24

Ont obtenu :

M. ERIC BONNET : 46 voix
M. Thierry BONNET : 1 voix

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 54
Votants : 56

Départ de M. SEMPAS TOUS

6^{ème} vote : Élection du Septième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du septième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- Mme Françoise CASALE

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : M. BALDINI et M. GARROS.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	56
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	6
Nombre des suffrages exprimés :	50
Majorité absolue :	26

Ont obtenu :

Mme Françoise CASALE :	49 voix
Mme Karine MONFORT :	1 voix

7^{ème} vote : Élection du Huitième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du huitième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- M. Thierry BONNET

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : Mme MONFORT et M. BIFFI.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	56
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	7
Nombre des suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	25

Ont obtenu :

M. Thierry BONNET :	49 voix
---------------------	---------

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 53
Votants : 55

Départ de M. DUPRAT

8^{ème} vote : Élection du Neuvième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du neuvième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- Mme Nicole JOULLIE

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : Mme PERRACHON et M. GARROS

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	10
Nombre des suffrages exprimés :	45
Majorité absolue :	23

Ont obtenu :

Mme Nicole JOULLIE :	44 voix
M. Jacques SONILHAC :	1 voix

9^{ème} vote : Élection du Dixième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du dixième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- M. Marc CASTEX

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : M. LAFFORGUE et Mme MONFORT

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	9
Nombre des suffrages exprimés :	46
Majorité absolue :	24

Ont obtenu :

M. Marc CASTEX :	46 voix
------------------	---------

10^{ème} vote : Élection du Onzième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du onzième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- Mme Karine MONFORT

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : M. BALDINI et Mme PERRACHON.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	10
Nombre des suffrages exprimés :	45
Majorité absolue :	23

Ont obtenu :

Mme Karine MONFORT :	45 voix
----------------------	---------

11^{ème} vote : Élection du Douzième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du douzième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- M. André BALDINI

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : M. LAFFORGUE et M. BIFFI.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	15
Nombre des suffrages exprimés :	40
Majorité absolue :	21

Ont obtenu :

M. André BALDINI :	38 voix
M. Bastien PORTA :	1 voix
M. Christophe SEREUSE :	1 voix

12^{ème} vote : Élection du Treizième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du treizième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- Mme Corinne ROUSSEAU

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : Mme PERRACHON et M. GARROS.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	5
Nombre des suffrages exprimés :	50
Majorité absolue :	26

Ont obtenu :

Mme Corinne ROUSSEAU :	50 voix
------------------------	---------

13^{ème} vote : Élection du Quatorzième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du quatorzième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- M. Jean Philippe GERAULT

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : Mme MONFORT et M. LAFFORGUE.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	55
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	12
Nombre des suffrages exprimés :	43
Majorité absolue :	22

Ont obtenu :

M. Jean Philippe GERAULT :	42 voix
M. Christophe SEREUSE	1 voix

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 52
Votants : 54

Départ de M. DOUX

14^{ème} vote : Élection du Quinzième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du quinzième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- M. Philippe LALANNE

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : M. BALDINI et Mme PERRACHON.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	54
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	5
Nombre des suffrages exprimés :	49
Majorité absolue :	25

Ont obtenu :

M. Philippe LALANNE :

49 voix

15^{ème} vote : Élection du Seizième membre du Bureau

Le Président fait appel à candidature et invite les membres à procéder à l'élection du seizième membre du Bureau.

Candidats déclarés :

- M. Serge MARQUILLIE

Deux assesseurs sont nommés afin de tenir le bureau de vote : M. BIFFI et Mme MONFORT.

Résultat du vote / Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	54
Bulletins nuls trouvés dans l'urne :	6
Nombre des suffrages exprimés :	48
Majorité absolue :	25

Ont obtenu :

M. Serge MARQUILLIE :

48 voix

*Le Conseil Communautaire, **DECIDE** :*

- **DE PROCLAMER** M. Roger BREIL, Premier Vice-Président de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** M. Serge CHAMBERT, Deuxième Vice-Président de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Isabelle EXILARD, Troisième Vice-Présidente de la Communauté et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** M. Max BALAS, Quatrième Vice-Président de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** M. Eric BONNET, Cinquième Vice-Président de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Françoise CASALE, membre du Bureau de la Communauté et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** M. Thierry BONNET, membre du Bureau de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** M. Nicole JOULLIE, membre du Bureau de la Communauté et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** Mme Marc CASTEX, membre du Bureau de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Karine MONFORT, membre du Bureau de la Communauté et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** M. André BALDINI, membre du Bureau de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** Mme Corinne ROUSSEAU, membre du Bureau de la Communauté et la déclare immédiatement installée ;
- **DE PROCLAMER** M. Jean Philippe GERAULT, membre du Bureau de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** M. Philippe LALANNE, membre du Bureau de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;
- **DE PROCLAMER** M. Serge MARQUILLIE, membre du Bureau de la Communauté et le déclare immédiatement installé ;

→ Lecture de la Charte de l' élu local

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 52
Votants : 54
 dont « Pour » : 54
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Suite à l'adoption de la loi du 31 mars 2015, une nouvelle disposition a été introduite dans le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que lors de la première réunion de l'organe délibérant de la Communauté de Communes, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, le Président donne lecture de la charte de l' élu local et remet une copie des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture est ainsi donnée de la Charte de l' élu local, laquelle est établie en ces termes :

Les élus locaux exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le Président rappelle que cette Charte vise avant tout, de manière symbolique, à manifester l'attachement aux valeurs éthiques et au respect de l'intérêt public consubstantiel à l'engagement dans l'exercice de fonctions électives.

La Charte rappelle les principes élémentaires (tels que les obligations de dignité, de probité et d'impartialité) mais prescrit également des règles de comportement dans certaines situations problématiques (par exemple, une situation de conflits d'intérêts).

Enfin, le Président précise que la Charte de l' élu local n'a pas vocation à ajouter de nouvelles normes ou obligations juridiques, mais est d'abord et avant là pour rappeler solennellement des grands principes lors de l'installation d'une assemblée locale nouvellement élue.

Un exemplaire de la Charte de l' élu local est distribué à l'ensemble des conseillers communautaires, de même qu'une copie de certaines dispositions du CGCT.

*Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE **PREND ACTE** que Monsieur le Président a donné lecture de la Charte de l' élu*

local et a remis une copie de celle-ci ainsi que de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du titre 1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

→ Pacte de gouvernance

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 58
Présents : 52
Votants : 54
 dont « Pour » : 54
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

L'article premier de la loi « Engagement et proximité » prévoit qu'à chaque renouvellement général des conseils municipaux, ou création d'un nouvel EPCI par scission ou par fusion, le Président de l'EPCI à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI.

L'élaboration d'un tel pacte n'est pas obligatoire mais un débat lors du premier Conseil Communautaire et une délibération actant le choix du Conseil sont nécessaires.

Si le conseil décide d'établir ce pacte, il devra être adopté dans les 9 mois, après avis des conseils municipaux des communes membres (avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après transmission du projet de pacte).

Le pacte de gouvernance vise à définir les relations entre les communes et leur intercommunalité. La loi dresse une liste indicative et non exhaustive des sujets pouvant être définis dans ce pacte.

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'ÉTABLIR** un pacte de gouvernance ;
- **DE TRAVAILLER à l'élaboration d'un pacte de gouvernance** en commissions locales, conférence des maires et conseil communautaire.

→ Agenda

Conseil d'Administration du CIAS	Mercredi 22 juillet à 18h15 à Seissan
Conseil Communautaire	Jeudi 23 juillet à 18h15 à Ornézan